

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 8 février à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le jeudi 2 février 2023 et affichée ce même jour.

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50**  
**ÉTAIENT PRESENTS : 36**  
**AYANT PRIS PART A LA DECISION : 39**

**Étaient présents :** Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Jean Yves BREPIN, Johanna RENET, Annick SOLIER, Christine SALMON, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Yves CHEDEVILLE, Patrick SAINT-LO, Martine JOUIN, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, Pascal HUARD représenté par Edith LANGLOIS sa suppléante, David PICCAND, Yves PIET, Jean BRIARD, Yvonne LE GAC, Jérémie DESGUEE, Jacky GODARD, Josiane LECUYER, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Bruno DELAMARRE, Jean-Luc ROUSSEL conseillers communautaires.

**Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir :** Christian VENGEONS a donné pouvoir à Josiane LECUYER, Elodie HAMON a donné pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Bruno DELAMARRE.

**Étaient absents excusés :** Nicolas BARAY, Nathalie TASSERIT, Véronique BOUÉ,

**Étaient absents :** Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Hélène PAYET, Didier VERGY, Joël LEVERT, Bertrand GOSSET, Alain QUEHE, François REPEL.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés. Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

## DELIBERATION 20230208-11 : CULT\_CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION REALITE ART

### CONTEXTE :

Depuis 2018, une synergie entre Pré-Bocage Intercom et l'association Réalité Art s'est créée. Une vraie relation partenariale se construit et se renforce au fil des ans. La manifestation autour des arts plastiques et contemporains « Itinéraire, en quête d'artistes » a lieu grâce à l'implication de l'association et de son réseau d'artistes. En outre, l'association Réalité Art, par son implication sur le territoire, permet aux établissements scolaires d'accéder à des artistes, œuvres d'art contemporain et étoffe la saison culturelle de Pré-Bocage Intercom.

Pour donner suite aux différents échanges avec les membres de la commission culture et à la décision des élus de soutenir l'association Réalité Art, il est proposé la mise en place d'une convention triennale avec cette association.

### Objectif :

- Aide à l'organisation et la programmation d'Itinéraire en quête d'Artistes
- Sensibilisation des scolaires du territoire aux arts plastiques (écoles maternelles, primaires et collèges) grâce à l'exposition d'un ou plusieurs artistes.

Une médiation envers ce public scolaire pourra être faite sur demande des établissements scolaires et suivant les disponibilités de chaque partie.

Durée de la convention : 3 ans

### Proposition :

Contribution financière annuelle : 5 700 €

- Pour l'aide à l'organisation, à la programmation et à la sensibilisation aux arts plastique sur le territoire de Pré-Bocage Intercom
- Pour la mise en œuvre d'une exposition d'art contemporain sur le territoire de Pré-Bocage Intercom
- Pour une contribution aux frais de fonctionnement de l'association lors de l'organisation « d'Itinéraire, en quête d'artistes »

Le projet de convention Réalité Art est disponible sur l'espace élus.

### Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'ATTRIBUER** une subvention à l'association Réalité Art selon les modalités précitées, sur la base d'une convention triennale 2023-2025
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous les documents y afférent
- **DE PRECISER** que les crédits seront inscrits au budget principal 2023

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,  
Annick SOLIER



Le Président,  
Gérard LEGUAY

